

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté le *Règlement n°719 décrétant des dépenses en immobilisation pour la réalisation de travaux d'amélioration des parcs, des terrains de jeux et de divers bâtiments municipaux et un emprunt de 900 000* \$\\$ lors de l'assemblée du 10 février 2023.

Le règlement a pour objet de décréter des dépenses en immobilisation pour la réalisation de travaux d'amélioration des parcs, des terrains de jeux et de divers bâtiments municipaux et un emprunt de 900 000 \$ pour en payer le coût.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 15 février 2023 et l'approbation du ministère, le 7 mars 2023.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ce règlement aux bureaux de la Municipalité situés au 2050, rue Ernest-Camiré, Saint-Denis-de-Brompton ou sur le site internet de la Municipalité au lien suivant : https://www.sddb.ca/.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON CE 13 MARS 2023

Liane Boisvert

Directrice générale et greffière-trésorière